

6 Société et Culture

Cnamgs/Atelier de révision de la liste des médicaments remboursables, édition 2018

Avoir à l'esprit le souci du rapport qualité/prix

P.M.M

Libreville/Gabon

DES experts en contrôle de produits médicamenteux (praticiens et pharmaciens) se sont retrouvés hier à l'hôtel Re-Ndama. C'était dans le cadre d'un atelier portant révision de la liste des médicaments remboursables par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) pour le compte de l'année 2018. A l'issue de l'atelier, qui était présidé par Christine Audrey Chambrier Voua, directrice générale adjointe de la Cnamgs, il ressort une augmentation de la proportion des génériques qui passe de 18% à



Photo : Prissilla Moussavou Mouity

Les officiels présents à l'atelier.

29%. « Nous nous réjouissons de l'augmentation des produits génériques dans cette liste. Ainsi, vous avez eu à l'esprit le souci du rapport qualité/prix dans vos décisions. Vous avez également pensé à nos compa-

triotés résidant sur tout le territoire national et aux difficultés de leur accessibilité aux médicaments; mais aussi à leur pouvoir d'achat, en choisissant certains produits. C'est également une bonne chose car, nous pour-



Photo : Prissilla Moussavou Mouity

L'assistance majoritairement composée des médecins, pharmaciens.

rons garantir sur cette base, et dans un contexte de contraction budgétaire, la disponibilité desdits médicaments sur l'ensemble du territoire national », a-t-elle fait savoir.

En clair, la nouvelle liste

des médicaments remboursés par la Cnamgs passe de 1200 à 1400 produits. Des maladies telles que l'hépatite C, ont été rajoutées au panier des soins des affections remboursables par la Cnamgs. Ce qui est une

bonne nouvelle pour de nombreuses personnes atteintes par cette affection virale. Puisse cette nouvelle liste répondre aux nombreuses attentes et donner satisfaction aux assurés.

Santé/Gratuité de soins

On se prépare !

R.H.A

Libreville/Gabon

Faisant suite à la mesure inhérente à la gratuité des soins et au suivi des femmes enceintes dans les structures sanitaires publiques du pays, la ministre d'Etat à la Santé Denise Mekam'ne Edzidzie vient de visiter les différentes maternités de Libreville.



Photo : R.H.A

Mme Mekam'ne et le directeur général de la Cnamgs se sont également rendus au centre de santé de Nzeng-Ayong...

LA ministre d'Etat à la Santé, Denise Mekam'ne Edzidzie, accompagnée du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) Renaud Allogho Akoue, viennent de visiter les différentes maternités publiques de Libreville.

Cette inspection s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du président de la République, Ali Bongo Ondimba, d'offrir la gratuité d'accouchement aux femmes gabonaises. Sa mise en application étant imminente, les deux personnalités tenaient d'abord à faire le tour des différentes structures de prise en charge des parturientes.

Premières étapes: les centres de santé d'Okala, de Nzeng-Ayong, de Melen, de la coopération égypto-gabonaise, etc. Partout, un état des lieux a été fait. Les difficultés sont légion et presque les mêmes: vétusté et étroitesse des locaux, absence du matériel essentiel, insuffisance des lits et des kits d'accouchement, plateau technique défaillant, voire inexistant. C'est le constat général.

A Okala et à Nzeng-Ayong,



Photo : R.H.A

Le centre de santé d'Okala a reçu la visite de la ministre d'Etat à la Santé.

le personnel soignant est revenu sur le caractère exigü des lieux qui accueillent pourtant un nombre important de parturientes. A Melen, le chantier reste titanesque. S'adressant au personnel soignant, Mme Mekam'ne a rappelé partout, haut et fort, que la mise en application de la mesure républicaine doit se faire sans obstacle. Elle en a profité pour sensibiliser les acteurs intervenant dans la chaîne de l'accouchement aux exigences inhérentes à la gratuité des accouchements.

A cet effet, elle a invité ceux-ci à mettre fin aux pratiques pour le moins nocives qui leur sont souvent reprochées. Comme celle qui consiste à envoyer les patients des

structures publiques vers les cliniques privées. « Il n'est plus question qu'on continue avec de telles pratiques. C'est une forme de racket des patients. Il n'est plus admissible d'exploiter la vulnérabilité de ces personnes. Des kits accouchement et d'autres médicaments seront distribués dans toutes les maternités. Pour un accouchement normal, il n'est pas question de demander quoi que ce soit à une femme », a rappelé la ministre d'Etat.

A ce sujet, le directeur général de la CNAMGS chargée de la prise en charge de cette cible, a invité le personnel soignant à davantage rassurer les patients. Non sans rappeler, à juste titre, que l'importante mesure prise par le

chef de l'Etat n'est valable que dans les structures publiques. « Si nous fonctionnons correctement, les assurés reviendront toujours chez nous », a exhorté



Photo : R.H.A

... puis à Melen.

Renaud Allogho Akoue. Il les a, par ailleurs, invités à plus de rigueur dans toute la chaîne de soins. C'est-à-dire de l'admission des parturientes jusqu'à

leur sortie de la maternité. Espérons que les spectacles désolants des femmes en travail allongées à même le sol ne seront plus qu'un lointain souvenir.

Soins des femmes enceintes

Que de maux !

R.H.A

Libreville/Gabon

« IL nous manque encore beaucoup de choses ici au centre de santé de Nzeng-Ayong. Parmi ces éléments indispensables à l'accouchement, il y a le monitoring, la table chauffante. C'est la même chose pour l'appareil qui permet de contrôler le rythme cardiaque du nouveau-né et la fréquence des contractions utérines suivie de leur intensité. On est obligé de le faire manuellement. »

C'est le témoignage poignant d'une sage-femme, rencontrée au Centre de santé de Nzeng-Ayong.

Elle n'est pas la seule à avoir égrené les difficultés rencontrées par les sages-femmes dans l'exercice de leur noble métier.

A Melen, la situation est des plus alarmantes. Une autre sage-femme affectée dans cet établissement sanitaire, ayant requis l'anonymat, indique, pour sa part, que le nombre d'accouchements dans la maternité a beaucoup chuté. Du fait de plusieurs manquements.

« Les accouchements ont considérablement baissé ici, parce que notre bloc ne fonctionne pas. On a un seul médecin gynéco-

logue. Au service de réanimation, c'est la même chose. On ne peut pas prendre les femmes ayant des antécédents médicaux. Nous sommes obligées de les envoyer ailleurs, pour éviter des surprises désagréables. Pourtant, à cette période de l'année, naguère, toutes les salles d'hospitalisation devaient être pleines. Les problèmes qu'on rencontre ici sont énormes. Les inondations sont désormais notre apanage. Lorsqu'il pleut, on est obligé de faire partir les femmes. On vide la maternité, parce que toutes les chambres sont inondées. En salle d'accouchement, c'est pire. Que les autorités du pays essayent de résoudre ce problème qui n'est plus à décrire ici à l'hôpital régional de Melen », alerte-t-elle.

A ces problèmes s'ajoute celui de l'immatriculation des femmes enceintes. D'après leurs explications, « pour qu'une femme enceinte soit immatriculée, il lui faut les certificats des troisième, sixième et huitième mois. Malheureusement, il arrive que nombre d'entre elles n'atteignent pas le huitième mois de grossesse. Résultat, elles ne bénéficient pas des prestations de la CNAMGS. »

A cette question, le directeur de la Cnamgs a promis de trouver une solution dans les plus brefs délais, avant la mise en application de la mesure présidentielle.